



ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 12 JUI 2020 A HUIS CLOS

Modalités de mise à disposition ou de consultation des documents préparatoires à l'Assemblée Générale Mixte à huis clos

Les actionnaires de la société GROUPE GUILLIN sont informés que l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) de la société se tiendra à **huis clos, hors la présence des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister que ce soit physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle, le vendredi 12 juin 2020 à 9 heures 30** au siège social à Ornans (25290), Zone Industrielle, Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny.

L'avis préalable à cette Assemblée comprenant l'ordre du jour ainsi que le texte des résolutions proposées au vote des actionnaires a été publié dans le BALO du 24 avril 2020, ainsi que sur le site internet de la société (www.finances-groupeguillin.fr).

Les documents et renseignements prévus notamment par les articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce sont également publiés sur le site internet de la société.

Tout actionnaire peut se procurer dans les conditions prévues aux articles R.225-88 et R.225-89 du Code de commerce les documents visés ci-dessus par simple demande écrite adressée au siège social, Zone Industrielle, Avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny, 25290 Ornans, auprès de la Direction Juridique.